# Études germaniques, néerlandaises et scandinaves
# 12ème section du C.N.U.
# Compte rendu de la session 2006

## 1. Informations préliminaires

### 1.1. Composition et réunions de la 12ème section

Le Conseil National des Universités (C.N.U.) a été renouvelé à l'automne 2003 pour quatre ans. Sa 12ème section (études germaniques et scandinaves) comprend 36 membres : 18 professeurs et 18 maîtres de conférences. Deux tiers de la section sont élus, un tiers est nommé par le Ministère. Le bureau élu le 2 décembre 2003 a la composition suivante : Maurice Godé (président), Jean Mondot (1er vice-président), Michelle Le Bars (2ème vice-présidente), Sylvie Le Moël (assesseur). La liste des membres élus et nommés de la 12ème section, dont le mandat s'achève en 2007, figure dans l'annexe 1.

Les **sections** du C.N.U. siègent deux fois par an. En 2006, la réunion de la 12ème section consacrée à la procédure de **qualification** a eu lieu du 6 au 8 février ; celle qui a pour objet la **gestion des carrières** des enseignants-chercheurs s'est déroulée les 11 et 12 mai. Jusqu'ici cantonné statutairement à ces deux fonctions, le C.N.U. a été reconnu officiellement par la Ministère comme instance de consultation. Les sections du C.N.U. sont représentées par un « bureau » qui est l'interlocuteur du Ministère. Une Assemblée Générale annuelle réunit l'ensemble des bureaux de section. La dernière réunion plénière a eu lieu le 12 janvier 2007. Elle avait à son ordre du jour la désignation de trois collègues appelés à siéger au Conseil d'Administration de la nouvelle AERES (Agence pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et la mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évaluation de l'enseignement.

### 1.2. Réunion du groupe III (procédure d'appel)

Une troisième réunion a eu lieu du 4 au 6 juillet 2006 dans le cadre du **groupe III** : les bureaux des sections concernées ( de la septième à la quinzième) se sont réunis pour la **procédure d'appel** prévue en cas de refus d'inscription sur une liste de qualification deux fois de suite dans le cadre de la section. Alors que les sections prennent leurs décisions exclusivement sur la base de rapports (deux par candidat), le groupe délibère après l'audition de deux rapports – dont l'un est rédigé par un membre du groupe ne relevant pas de la section du candidat – et un entretien avec celui-ci. (cf. 2.1.2. et 2.2.2.).

### 1.3. Commission pour les promotions de la voie 3

Attribuées par les groupes du C.N.U. jusqu'en 2001, ces promotions concernent les collègues qui ont opté pour la voie 3 au titre de leurs responsabilités administratives. Sous prétexte que les groupes n'auraient pas suffisamment tenu compte des mérites administratifs des candidats à l'avancement (appréciation que nous contestons), le Ministère a institué en 2002 pour l'avancement de la voie 3 une **commission *ad hoc*** dont 14 membres (7 PR, 7 MCF) sont **tirés au sort** parmi les membres des bureaux de section, tous groupes confondus, et 6 autres (3 PR, 3 MCF) nommés par le Ministère parmi des collègues ayant exercé des charges administratives. Ce dispositif pose des problèmes de forme et de fond étroitement liés : représentation déséquilibrée des disciplines du fait notamment du tirage au sort (les lettres et sciences humaines sont actuellement nettement sous-représentées), pléthore de rapports pour chaque membre de la commission – d'où une sous-évaluation de la dimension scientifique des dossiers. Malgré les protestations des sections et d'une majorité de membres de la Commission, le Ministère a maintenu ce dispositif. Seule concession : la nomination en 2003 de quelques experts (sans droit de vote !). Il faut savoir enfin que la voie 1 (voie dite normale) et la voie 2 (qu'empruntaient jusque-là les enseignants-chercheurs relevant de « petits » établissements) ont fusionné.

# 2. Session de qualification

Les candidats à l'inscription sur les listes de qualification doivent d'abord faire acte de candidature sur Internet (site ANTARES du Ministère) dans des délais et selon des modalités fixés par un arrêté qui paraît au Journal Officiel. Le dossier proprement dit doit être envoyé aux deux rapporteurs dès que le candidat est avisé de leurs noms et adresses. Pour la session de 2006, la thèse ou l'habilitation devait être soutenue et le dossier expédié aux rapporteurs le 15 décembre 2005 au plus tard.

## 2.1. Qualification aux fonctions de professeur

### 2.1.1. Qualification par la 12ème section

Sur les 13 candidats qui ont déposé une demande d'inscription (23 en 2003, 17 en 2004, 18 en 2005), 12 ont fait parvenir leur dossier aux rapporteurs désignés. **Au total, sur les 12 candidats dont le dossier a été examiné par le CNU, 7 ont été inscrits sur la liste de qualification,** soit 58% (63,6% en 2003 et 63,6% en 2004, 50% en 2005). Il y avait 5 candidates (4 qualifiées) et 7 candidats (3 qualifiés). Les spécialités des candidats qualifiés sont précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

#### Tableau récapitulatif par spécialités

• des candidats inscrits sur la liste de qualification PR, session 2006,
• des emplois ouverts au concours 2006 (première session) par l'arrêté du 27 février 2006. Dans la 12ème section, il n'y a pas eu de poste de professeur mis au concours à la seconde session de 2006.
• des emplois pourvus suite à leur publication (premier chiffre : par mutation, deuxième chiffre : par recrutement).

| | Langue et littérature arts | Linguis-tique, didactique, traducto-logie | Civilisa-tion, histoire, histoire des idées | Profil Large* | LEA | Etudes néerlan-daises | Etudes scan-dinaves |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Qualifiés en 2006 PR : 7** | **2** | **1 (yiddish)** | **4** | **__** | **0** | **0** | **0** |
| **Emplois publiés en 2006 PR : 10** | **2** | **0** | **1** | **5** | **1** | **1** | **0** |
| **Emplois pourvus en 2006 PR : 0/8** | **0/2** | **0/0** | **0/1** | **0/3** | **0/1** | **0/1** | **0/0** |

*profil associant au moins deux composantes (ex. littérature et civilisation ou littérature et traduction)

### 2.1.2. Qualification par le groupe III (procédure d'appel)

Un candidat relevant de la 12ème section (qualification PR) a demandé en 2006 à bénéficier de cette procédure d'appel mais n'a pas été qualifié.

### Commentaire sur la session de qualification et de recrutement 2006

Comme l'an dernier, 2 emplois (postes) sur les 10 mis au concours n'ont pas été pouvus en dépit de leur profil « large ». Cela peut s'expliquer par le faible nombre d'HDR soutenues dans la 12ème section et – par voie de conséquence – par le nombre de qualifiés de l'année inférieur au nombre d'emplois à pourvoir. Il faut noter que la tendance des départements à définir des profils larges pour les postes de MCF vaut également de plus en plus pour les postes de PR (5 emplois sur les 10 publiés).

## 2.2. Qualification aux fonctions de maître de conférences

### 2.2.1. Qualification par la 12ème section

Le nombre d'inscrits (75) se situe sensiblement au niveau d'il y a deux ans (2004 : 78, 2005 : 60). Sur ces 75 inscriptions, 6 n'ont pas pu être prises en compte en raison de l'absence de dossier. **Au total, sur les 69 candidats effectifs, 45 ont été qualifiés, soit 65% (61% en 2004 et 54% en 2005).** Le tableau suivant indique la répartition des qualifiés en fonction de leur nationalité et de la nature de leur diplôme.

| | |
|---|---|
| 1. Nationalité française/doctorat français | 29 (22 en 2003, 28 en 2004, 19 en 2005) |
| 2. Nationalité française/doctorat étranger | 0 (1 en 2003, 0 en 2004, 1 en 2005) |
| 3. Autres nationalités/doctorat français | 2 (4 en 2003, 7 en 2004) |
| 4. Autres nationalités/doctorat étranger | 8 (6 en 2003, 7 en 2004, 2 en 2005) |
| 5. Co-tutelle | 5 (1 en 2003, 2 en 2004, 4 en 2005) |
| 6. Sans doctorat | 1 |

### Tableau récapitulatif par spécialités

• des candidats inscrits sur la liste de qualification MCF en 2006,
• des emplois ouverts au concours en 2006 (publication au J.O. du 27 février 2006),
• des emplois pourvus à l'issue de la procédure de mutation/recrutement (premier chiffre : par mutation, deuxième chiffre : au titre du recrutement). Trois des emplois de MCF sur un total de 24 ont été publiés et pourvus à la deuxième session (octobre 2006).

| | **Langue et littérature, arts** | **Civilisation, histoire, histoire des idées** | **LEA Traduction spécialisée** | **Linguistique, Grammaire** | **Profils larges*** | **Didactique** | **Etudes néerlandaises** | **Etudes scandinaves** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Inscrits sur liste en 2006 45** | **18** | **15** | **1** | **7** | **---** | **1** | **1** | **2** |
| **Emplois publiés 21+3** | **2** | **4** | **4** | **4** | **9** (5 en 2004, 9 en 2005) | **0** | **0** | **1** |
| **Emplois pourvus 19+3** | **0/1** | **1/2** | **1/3** | **4/1**** | **0/8**** | **---** | **---** | **0/1** |

* profils associant au moins deux composantes (ex : littérature et histoire des idées). Au niveau des candidats inscrits sur la liste de qualification, il n'est tenu compte que de leur spécialité **principale** de recherche, ce qui explique que la case correspondante reste vide.
** Sur le tableau figurent 5 linguistes mutés ou/recrutés pour 4 emplois publiés (et 8 recrutements sur des profils larges pour 9 emplois de ce type publiés) pour la raison qu'une mutation de linguiste/grammairien ne correspond pas au profil large de l'emploi publié au JO (Langue, littérature et civilisation).

### 2.2.2. Qualification par le groupe III (procédure " d'appel ")

Il n'y a pas eu cette année de candidat à la qualification MCF qui ait fait appel devant le groupe après au moins deux échecs devant la section.

### Commentaire sur la session de qualification 2005 (Maîtres de conférences)

La baisse importante des emplois de MCF mis au concours, que l'on constate depuis 2002, se confirme (24 postes en 2006, 23 en 2005 comme en 2004, 20 en 2003 – contre 32 en 2002). En dépit d'un " vivier " important

de qualifiés, deux emplois sont restés vacants : un en littérature allemande (à l'Université de la Réunion), et un autre intitulé : « Théorie et pratique de la traduction littéraire, histoire des idées » à Strasbourg 2.
Seize des emplois pourvus l'ont été par recrutement et six par mutation. On note cette année encore le nombre important d'emplois – 9 cette année, autant qu'en 2005 – publiés avec un profil large du genre « langue, littérature et civilisation » ou simplement « allemand ». Cette état de choses rend compte de l'évolution de nos disciplines vers davantage de pluridisciplinarité et de la nécessaire flexibilité au niveau de l'enseignement dans les départements de taille petite ou moyenne.

### 2.3. Texte sur les critères de qualification (cf. annexe 2)

Le but de ce texte adopté en octobre 2000 par la 12ème section est de permettre aux candidats potentiels d'évaluer leurs chances d'être inscrits sur l'une ou l'autre des listes de qualification. Structuré en trois chapitres, il définit le "périmètre" de compétence de la section, précise les critères quantitatifs et qualitatifs appliqués aux travaux de recherche, ainsi que les éléments pris en compte pour évaluer la capacité du candidat à exercer les fonctions d'enseignant-chercheur dans un établissement supérieur français. Tout en étant explicite, ce document ménage la marge d'appréciation dont toute assemblée doit pouvoir disposer si elle veut délibérer valablement. Entre-temps, la plupart des autres sections du CNU ont rédigé des documents comparables qui figurent avec le nôtre sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

## 3. Gestion des carrières

### 3.1. Congés sabbatiques

Comme ces dernières années, la 12ème section disposait en 2006 d'un contingent de 3 semestres. Le nombre de demandes de « congé pour recherches ou conversion thématique » (CRCT) a considérablement augmenté du fait notamment de la possibilité offerte depuis cette année d'être candidat à la fois auprès de son université et de sa section de C.N.U.. En 2006, il y a eu 15 demandes (contre 5 en 2003, 6 en 2004 et 7 en 2005) émanant de 5 professeurs et de 10 maîtres de conférences. La section a retenu les **projets de recherche** d'un professeur et de deux maîtres de conférences. Vu cette forte concurrence, il importe pour les candidats de présenter un dossier bien argumenté faisant état notamment de responsabilités lourdes assumées dans le passé et d'un projet de recherche crédible. Malgré l'adoption d'une liste complémentaire comportant deux noms, il n'a pas été possible cette année d'obtenir un quatrième semestre au titre d'un reliquat venant d'autres sections.

### 3.2. Validation de services

Il y a eu cette année une demande de validation de services antérieurs à la nomination dans le corps des maîtres de conférences. Comme l'an dernier, nous avons validé pour une collègue recrutée comme MCF sur un emploi de LEA les années d'expérience professionnelle – en tant que cadre – qui le qualifiaient pour cet emploi. Cette pratique nous semble indispensable si nous voulons attirer dans la filière LEA des personnes ayant une expérience professionnelle autre qu'universitaire. Hors ce cas de figure, le principe adopté par la 12ème section est de proposer la validation des années d'enseignement postérieures à l'obtention du doctorat ou de l'habilitation et effectuées dans un cadre universitaire en France ou à l'étranger.

### 3.3. Promotions 2006

#### 3.3.1. Promotions par le C.N.U.

En 2002, le Ministère a décidé **d'inverser l'ordre d'intervention du C.N.U. et des universités** : ce ne sont plus les universités qui interviennent en première ligne pour les promotions, mais les sections du CNU. Cette réforme visait implicitement à un partage des rôles : au C.N.U. d'évaluer prioritairement les mérites scientifiques, aux établissements de reconnaître avant tout les mérites pédagogiques et administratifs. La 12ème section refuse

cette dichotomie incompatible avec le statut d'enseignant-chercheur et continue de prendre en compte dans ses décisions **l'ensemble des activités professionnelles** des collègues promouvables : enseignement, recherche, encadrement de la recherche, participation aux tâches collectives, responsabilités éditoriales. La 12ème section considère que, s'ils veulent bénéficier d'une promotion, les enseignants-chercheurs doivent, en plus de leurs recherches personnelles, s'engager de manière effective et durable dans l'organisation et le fonctionnement pédagogique et scientifique de leur département ainsi que de l'équipe d'accueil à laquelle ils sont affiliés.

Autant la procédure de qualification est réglementée (2 rapporteurs par candidat), autant celle des promotions est laissée à l'appréciation de chaque section. Depuis la session 2000, le bureau désigne un **rapporteur pour chaque collègue parvenu au dernier échelon de sa classe et ayant présenté un dossier de promotion**. La 12ème section a décidé qu'en 2007 les demandes des maîtres de conférence qui auront atteint le **8ème échelon de la classe normale** seront aussi prises en compte pour l'accès à la Hors-classe des MCF. Le bureau veille par ailleurs à ce que le rapporteur, désigné par lui, change chaque année. Nous recommandons aux collègues concernés de remplir avec soin leur dossier de promotion, sans rien oublier d'important, mais sans non plus le gonfler artificiellement. Inutile, par exemple, d'énumérer des conférences qui ne laissent pas de trace écrite, ou de mentionner des responsabilités qui découlent normalement du statut d'enseignant-chercheur ou des fonctions qui n'existent que sur le papier et/ou ne comportent pas de réel suivi ; ne pas oublier d'indiquer la pagination exacte des publications et leur lieu d'édition ; en bref : **présenter le dossier avec le maximum de concision, de clarté et de sincérité.**

## Dossiers présentés par les collègues en 2006 en vue d'une promotion par le C.N.U.

| | **au grade de professeur 1ère classe** | **au grade de professeur CE (1er échelon)** | **au grade de professeur CE (2ème échelon)** | **au grade de MCF hors classe** |
|---|---|---|---|---|
| **Candidatures ayant fait l'objet de rapports** | **36** (37 en 2005, 38 en 2004) | **15** (12 en 2005, 13 en 2004) | **0** (4 en 2005 et 2004**)** | **29** (34 en 2005, 42 en 2004) |
| **Nombre de promotions** | **5** **(**4 en 2005 et 2004) | **1** (1en 2005 et 2004) | **0** (1 en 2005 et 2004) | **6** (5 en 2005, 6 en 2004) |

Le contingent de promotions mis à notre disposition en 2006 est comparable à celui des années précédentes autant pour les professeurs que pour les maîtres de conférences. À ces promotions par le C.N.U., qui représentent la moitié du contingent total, il faut ajouter les promotions par les universités. En ce qui concerne les collègues relevant de la 12ème section, il faut savoir que les **universités ont promu** 6 maîtres de conférences à la hors classe, 3 professeurs à la 1ère classe et 2 professeurs à la classe exceptionnelle, 1er échelon. Le tableau suivant indique l'âge moyen des collègues promus par la 12ème section et, entre parenthèses et pour les professeurs, l'ancienneté moyenne dans le corps (en années) :

| | **2004** | **2005** | **2006** |
|---|---|---|---|
| **Accès à la HC des MCF** | 52,33 | 56,6 | 56,8 |
| **Accès à la 1ère classe PR** | 56 (7,8) | 56,5 (9) | 56,6 (8,6) |
| **Accès à la CE des PR** | 61,43* | | |

* Vu le faible nombre de promotions, cette moyenne a été établie sur les six dernières années

La moyenne d'âge des promus à la 1ère classe des PR reste pratiquement au même niveau que celui des deux années précédentes ; quant à l'ancienneté moyenne des professeurs promus à la 1ère classe, elle oscille ces dernières années autour de 8 ans.

Pour ce qui est de la hors classe des MCF, elle est attribuée en principe à des collègues qui se sont montrés actifs sur tous les plans au cours de leur carrière mais qui, selon toute vraisemblance, ont renoncé à soutenir une

habilitation. La moyenne d'âge des candidats à la qualification PR étant proche de 50 ans, le renoncement à l'habilitation ne devient probable qu'au-delà de 55 ans. Cependant, afin de ne pas valoriser exagérément le facteur ancienneté, la 12ème section a décidé d'examiner en plus des demandes venant de collègues parvenus au 9ème échelon de la classe normale celles présentées par les collègues encore au **8ème échelon** (cf. plus haut). Quant aux maîtres de conférences habilités, voire qualifiés aux fonctions de PR, si leur promotion à la hors classe n'est pas automatique (ils ont normalement vocation à se porter candidat à des postes de professeurs vacants), il est tenu compte de leur âge et des possibilités qu'ils ont réellement d'être recrutés comme PR.

# 4. Bilan de la session 2006 et perspectives

## Qualifications, recrutements, promotions

### Qualifications

Le nombre de collègues habilités et inscrits sur la liste de qualification PR reste depuis la session de 2004 à un niveau relativement bas : 14 en 2003, 10 en 2004, **7 en 2005 comme en 2006**, Cette situation s'explique principalement par la régression importante du nombre de candidats (12 seulement en 2006). Le nombre d'emplois de PR mis au concours est, comme en 2005, supérieur au nombre de candidats qualifiés lors de cette session (10 emplois pour 7 qualifiés).

Pour les MCF, le pourcentage d'inscrits sur les listes de qualification par rapport aux candidats à l'inscription est cette année – avec 65% de qualifiés – exceptionnellement élevé (61% en 2004 et 54% en 2005). En chiffres bruts, le nombre de qualifiés a également nettement augmenté par rapport à 2005, passant de 29 à 45 (il y en a eu 41 en 2004). Il est nettement supérieur à celui des emplois mis au concours dans l'année (24 en totalisant les deux sessions).

Il importe que les candidats à l'inscription soient bien informés des **critères** que nous avons définis en 2000 et qui peuvent être maintenant consultés sur le site du Ministère. Quelques points méritent d'être soulignés : les recherches présentées doivent témoigner, y compris pour les futurs maîtres de conférences, à la fois de connaissances précises dans un domaine des études germaniques, néerlandaises ou scandinaves et d'une pratique méthodologique transférable à d'autres corpus. Pour les **candidats francophones**, le succès à un concours de l'enseignement secondaire, sans être obligatoire, représente dans les langues pour lesquelles ces concours existent un indice de la capacité à enseigner dans un département de langue. Quant aux **candidats étrangers**, on attend d'eux, outre la maîtrise du français, une expérience suffisante du contexte universitaire français et une coopération avec un groupe de recherche reconnu.

### Recrutements

Le nombre d'emplois de maîtres de conférences mis au concours au titre de la 12ème section du C.N.U. reste depuis trois ans à un niveau relativement bas : de 32 en 2002 on est passé à 20 en 2003, 23 en 2004, 23 en 2005 et 24 en 2006. Alors qu'en 2004 il y avait eu 5 emplois non pourvus, en 2006 (comme en 2005) il n'y en a plus que 2 – ce qui reste malgré tout étonnant vu le nombre de qualifiés dans les domaines de compétence recherchés. Mais cela peut s'expliquer par le jeu des candidatures multiples et, dans le cas de l'Université de la Réunion, par l'éloignement géographique.

Pour les emplois de PR mis au concours, il n'y a pas d'évolution nette : 9 emplois ont été publiés en 2002, 14 en 2003, 12 en 2004, 10 en 2005, 10 en 2006. L'accélération des départs en retraite observée dans toutes les disciplines masque probablement des redéploiements dans certaines universités. Seule une enquête auprès des départements permettrait de mesurer l'impact des redéploiements au détriment de nos disciplines. Comme l'an dernier, sur les 10 postes mis au concours en 2006, deux n'ont pas été pourvus, ce qui peut s'expliquer par le faible nombre de qualifiés.

Il faut encore noter le grand nombre d'emplois – de MCF mais aussi de PR – publiés avec un profil large du genre " littérature et civilisation " ou, plus simplement encore, « allemand ». Cela témoigne, sur le plan scientifique, d'une évolution de nos disciplines vers davantage d'interdisciplinarité et, sur le plan de

l'enseignement, du besoin croissant d'enseignants-chercheurs polyvalents. La même évolution s'observe en Allemagne (et dans beaucoup d'autres pays) avec l'essor des « Kulturwissenschaften ». Notons enfin que la totalité des postes de professeurs a été pourvue par recrutement alors que 6 emplois de MCF sur 22 ont été pourvus par mutation.

**Promotions**

Les observations faites dans le rapport des deux dernières années n'ont rien perdu de leur actualité, au contraire. Les universités sont engagées dans un ensemble de réformes qui exigent une plus grande concertation, une diversification de notre offre de formation et un renouvellement de nos pratiques d'enseignement. Par ailleurs, on observe à la rentrée universitaire 2006-2007 une baisse importante des effectifs d'étudiants dans l'ensemble des disciplines de lettres et sciences humaines. Dans cet environnement, plus concurrentiel que par le passé, seuls les départements dynamiques et novateurs ont une chance de s'affirmer. D'où l'importance des efforts réalisés par les uns et les autres pour relever ces défis et de **la prise en compte de ces efforts pour l'avancement de carrière**. Sous l'impulsion des instances européennes compétentes, l'évaluation de la **qualité des enseignements** va devenir durant les prochaines années aussi importante que celle de la **qualité de la recherche.**

## Avenir de nos disciplines dans les établissements secondaires et supérieurs

Un précédent rapport mettait en garde contre **la double illusion** d'une recherche qui pourrait se faire sans étudiants, et d'étudiants que nous pourrions avoir dans notre secteur disciplinaire alors que continuerait de baisser le nombre d'élèves apprenant nos langues dans les établissements secondaires. À cet égard, nous avons depuis deux ans de réelles raisons d'espérer. Nous avons tous connaissance de **chiffres encourageants**, voire réconfortants, qui témoignent que l'allemand connaît un réel regain d'intérêt à l'école primaire et dans l'enseignement secondaire, grâce en particulier aux **classes bi-langues** anglais/allemand qui se multiplient. La volonté politique de mettre un terme au tout anglais et de promouvoir une diversification des langues enseignées paraît crédible car elle s'accompagne de mesures concrètes qui vont dans le bon sens.

Mais cet effort doit se poursuivre dans la durée car il faudra des années avant que ses effets positifs se traduisent dans les universités par une remontée des effectifs d'étudiants germanistes. Dès maintenant, il importe de **diversifier nos enseignements au-delà de nos missions traditionnelles**, notamment d'enseigner nos langues à davantage d'étudiants qui n'ont pas eu l'occasion de les apprendre dans le secondaire et à des collègues d'autres disciplines – afin que que la mobilité internationale des enseignants-chercheurs et des étudiants ne reste pas un vœu pieux. Dans ce contexte, il est également indispensable d'entretenir des rapports étroits avec nos collègues de l'enseignement secondaire dans le but, notamment, de leur proposer des programmes de formation continue attrayants.

Par chance, de nombreuses institutions, nationales ou bi-nationales, ont compris depuis longtemps ces enjeux : en premier lieu le D.A.A.D. qui, en complément de toutes ses activités et initiatives, a créé sur son site **http://paris.daad.de/alles** un répertoire des offres de formation en relation avec l'Allemagne ; l'Université franco-allemande, les Goethe-Institute de France et les Centres culturels allemands qui font un travail remarquable dans quelques grandes villes de province ; l'O.F.A.G.E., les Chambres franco-allemandes, en particulier celle de Paris ; les associations regroupant les collègues du secondaire comme l'A.D.E.A.F. et l'A.P.L.V.. Ces soutiens institutionnels ont permis à de nombreux collègues de résister à la tentation du découragement, des expériences extrêmement spectaculaires et efficaces sont menées comme celle des *Deutschmobile* imaginée par Kurt Brenner, directeur de la Maison de Heidelberg de Montpellier, pour sensibiliser à l'Allemagne et à l'allemand les élèves des classes primaires et secondaires de plusieurs académies. De plus, les « certifications » mises en place cette année dans l'enseignement secondaire pour l'allemand (les autres langues suivront) ont reçu de la part des élèves et des enseignants un accueil très favorable.

Beaucoup, dans tous les ordres d'enseignement, font preuve d'imagination pour rendre l'enseignement de nos langues encore plus attrayant. Nos collègues germanistes de l'enseignement secondaire, par exemple, organisent beaucoup plus de voyages et de séjours dans les pays germaniques que leurs collègues d'autres langues. **Jamais, dans tous les secteurs des études germaniques, néerlandaises et scandinaves, on n'a disposé d'autant de « passeurs » de talent dont les compétences ne demandent qu'à s'exprimer.** Sans céder à l'euphorie, nous avons en ce moment des raisons d'être raisonnablement optimistes.

## Réorganisation des études universitaires

Le renouvellement des maquettes de licence et l'introduction du mastère ont été l'occasion de nouer des coopérations avec d'autres secteurs disciplinaires. L'enjeu majeur est de continuer à exister en tant que « spécialité » dans des mentions nous associant à des partenaires solides mais non dominateurs. En d'autres termes : comment éviter que nos disciplines à faibles effectifs, singulièrement au niveau du 3ème cycle, ne trouvent de salut à partir du mastère que dans la pure prestation de services à d'autres formations ? Une fois l'habilitation obtenue, d'autres difficultés doivent être surmontées, du fait notamment de la lourdeur des « équipes de formation » et de l'obligation de coordonner les emplois du temps de plusieurs départements. Pourtant, bien menée, cette réforme peut se traduire par des effets positifs : une meilleure **mobilité internationale** des étudiants et des enseignants, une incitation pour les étudiants à se montrer **plus motivés** dans leurs études, pour les enseignants à **travailler davantage en équipe et à innover dans leur pratique.** Nos mastères auront d'autant plus de chances d'attirer des étudiants que nous aurons prévu en amont des licences bi-disciplinaires et/ou à « double parcours ». L'une des interrogations du moment reste **l'articulation entre ces nouveaux cursus et la préparation aux concours de recrutement**. Il est certes vaguement question d'équivalences partielles mais cela ne suffit pas pour éclairer les étudiants dans leurs choix.

Quant à la **filière LEA**, ce qu'en disaient les précédents rapports reste vrai malgré d'heureuses exceptions : moins touchée par la régression des effectifs que la filière LLCE, elle peine à recruter les enseignants-chercheurs dont elle a besoin, en particulier au niveau des professeurs. Beaucoup reste à faire dans la **définition de cursus de formation spécifiques** pour les futurs enseignants-chercheurs de LEA, dans la mise en œuvre de procédures de recrutement et d'évaluation mieux adaptées. Les collègues engagés dans cette filière sont attachés à juste titre à montrer que la filière LEA n'est pas un pis-aller et qu'on peut réaliser dans ce cadre un enseignement novateur et une recherche de qualité. La création d'une association : ANLEA et le lancement il y a deux ans de publications spécifiques à la filière méritent tous nos encouragements.

Montpellier, janvier 2007

Maurice GODÉ, président de la 12ème section.

**ANNEXE 1**

**MEMBRES DU C.N.U. - 12ÈME SECTION**
**2003-2007 (mise à jour : décembre 2006)**

## 1. Professeurs

M. Jacques ATHIAS (Paris 12)
Mme Danièle BELTRAN-VIDAL (Lyon 2)
Mme Martine DALMAS (Paris 4)
Mme Anne de SAINT-SAUVEUR-HENN (Paris 3)
M. Jean-Claude GARDES (Brest)
M. Maurice GODÉ (Montpellier 3), président
Mme Françoise KNOPPER (Toulouse 2)
Mme Anne-Marie GRESSER (Caen)
M. Michel GRUNEWALD (Metz)
Mme Brigitte LESTRADE (Cergy-Pontoise)
M. Jean-Marie MAILLEFER (Paris 4)
M. Jean MONDOT, (Bordeaux 3), 1er vice-président
M. Jacques POUMET (Lyon 2)
M. Gérard RAULET (Paris 4)
M. Gerald STIEG (Paris 3)
M. Jérôme VAILLANT (Lille 3)
M. Gilbert VAN DE LOUW (Lille 3)
M. Marcel VUILLAUME (Nice)

## 2. Maîtres de conférences

M. Olivier AGARD (Paris 4)
Mme Arlette CAMION (Aix-Marseille 1)
Mme Birgitta CREMNITZER (Lille 3)
M. Patrick DEL DUCA (Clermont-Ferrand 2)
M. Jean-Louis GEORGET (Paris 13)
M. Marc GLADIEUX (Lille 3)
M. Michael HARTMEIER (Strasbourg 3)
M. Christian HELMREICH (Paris 8)
Mme Hilda INDERWILDI (Toulouse 2)
Mme Michelle LE BARS (Rennes 2), 2ème vice-présidente
Mme Sylvie LE MOËL (Tours), assesseur
M. Gilles LEROUX (Besançon)
Mme Cécile MILLOT (Reims)
M. Laurent REGUER (Paris 3)
Mme Elisabeth ROTHMUND (Paris 12)
Mme Isabelle RUIZ (Rennes 2)
Mme Marielle SILHOUETTE (Paris IV)
M. Marcel TAMBARIN (Dijon)

## ANNEXE 2

**Texte d'information à l'intention des candidats à l'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur.**

L'inscription, valable pour quatre ans, est de la compétence exclusive des sections du Conseil National des Universités. Indépendamment des variations qu'a connues dans le passé la procédure de qualification (avant ou après l'instance locale, avec ou sans entretien avec les candidats), le rôle des sections du C.N.U. est complémentaire de celui des commissions de spécialistes locales. Actuellement, ces dernières, pour pourvoir les postes créés ou déclarés vacants, procèdent à un choix définitif parmi les candidats déjà qualifiés. L'instance nationale qu'est la 12ème section du C.N.U. exerce **en amont** pour les études germaniques et scandinaves les prérogatives suivantes :

• elle délimite le périmètre de la section dans ses diverses composantes. Ce périmètre n'est pas fixé une fois pour toutes ; le C.N.U. peut l'ajuster en fonction de besoins nouveaux apparus aux anciennes frontières — tout en se gardant d'empiéter sur les compétences d'autres sections du C.N.U.;

• elle définit les critères scientifiques pour le recrutement de maîtres de conférences et de professeurs. Ces critères, qui découlent des textes réglementaires et de la pratique de ses délibérations, peuvent faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des composantes de la discipline ;

• elle apprécie, sur la base de rapports écrits, si les candidats à la qualification sont aptes, par leur formation, leurs travaux et leur expérience, à exercer dans un établissement supérieur français les fonctions auxquelles ils postulent.

## 1. Délimitation du périmètre de compétence de la 12ème section

La 12ème section regroupe les études germaniques, néerlandaises, scandinaves et yiddish. Ces "études", centrées sur les faits de culture et de langue des aires concernées, se sont diversifiées au cours de l'histoire en une série de composantes : langues, littératures, linguistique, civilisations, histoire des idées, didactique. Certaines spécialités — comme l'Histoire et la philosophie — ont leur propre section du Conseil National des Universités. Elles ont néanmoins traditionnellement leur place dans la 12ème section dans les cas où elles se combinent à une très bonne maîtrise de la langue écrite et parlée de l'aire culturelle étudiée et s'inscrivent dans une perspective interculturelle.

Durant la session 2000, la 12ème section a admis pour la qualification des travaux dont au moins une partie relève des sciences du langage ou de la littérature comparée. La condition est que ces travaux aient majoritairement pour objet une des langues et/ou une des aires culturelles qui relèvent de la section.

Les choses sont plus délicates pour les disciplines, comme le droit ou l'économie, pour lesquelles d'autres sections du C.N.U. ont une fonction d'expertise. Dans les cas où les travaux présentés portent sur un aspect du droit ou de l'économie, la 12ème section se décide au cas par cas, consciente de l'importance qu'il y a de recruter des germanistes dans la filière de Langues Étrangères Appliquées. Entrent en ligne de compte notamment

• la place qu'occupe dans les travaux du candidat l'analyse de faits de langue ;

• la composition du jury de thèse et/ou d'habilitation, dans lequel doivent figurer, en plus de germanistes, des spécialistes de la discipline « exogène ».

## 2. Quantité et qualité scientifique des travaux

La décision de qualifier ou de ne pas qualifier est prise à l'issue de l'audition de deux rapports et d'une délibération.

**A. Candidats à la qualification aux fonctions de MCF**

La condition pour la qualification est que le candidat ait soutenu une thèse de doctorat. Ce travail de recherche doit témoigner à la fois de connaissances précises dans un domaine des études germaniques ou scandinaves et d'une pratique méthodologique transférable à d'autres corpus ; pour ceux des candidats qui ont soutenu leur thèse depuis plusieurs années, des articles et/ou des contributions publiés entre-temps sont un élément d'appréciation. La mention obtenue joue un rôle important mais non déterminant car les universités ont dans ce domaine des pratiques très diverses. L'une des fonctions du C.N.U. est justement d'harmoniser dans ses décisions des pratiques locales hétérogènes. Le rapport de soutenance est un élément d'autant plus important qu'il émane d'un jury largement représentatif.

**B. Candidats à la qualification aux fonctions de PR**

L'article 4 de l'arrêté de novembre 1988 qui fixe les conditions de l'habilitation à diriger des recherches indique que les candidats peuvent présenter « soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés, soit un dossier de travaux, accompagnés d'une synthèse de leur activité scientifique faisant apparaître leur expérience dans l'animation d'une recherche ». S'inspirant de ces directives générales valables pour l'habilitation, la 12ème section précise un certain nombre d'éléments d'appréciation pour la qualification :

- Même si la thèse de doctorat n'entre plus en compte *stricto sensu* pour la qualification, ses conséquences plus ou moins positives pour la suite des activités scientifiques ne peuvent être tenues pour négligeables ;
- les travaux postérieurs à la thèse peuvent prendre la forme d'un ou plusieurs ouvrages scientifiques publiés ou dactylographiés, ou être constitués d'articles et/ou de contributions ; dans ce cas, ils devraient avoir en pages cumulées l'ampleur d'un ouvrage d'au moins 250 pages;
- la synthèse que doit présenter le candidat à la qualification n'est pas un simple résumé de son activité scientifique mais une véritable réflexion sur la ou les méthodes appliquées dans ses recherches. Une attention particulière est accordée à la réflexion personnelle du candidat sur le ou les thèmes abordés, sur leur articulation, les perspectives ouvertes par la recherche et l'apport à la discipline ;
- les travaux présentés doivent porter sur un corpus et mettre en œuvre une méthodologie qui garantissent que le candidat pourra diriger et animer avec compétence des recherches dans un domaine suffisamment étendu ;
- les traductions réalisées par le candidat sont prises en compte comme complément — à la condition qu'elles donnent lieu à une réflexion théorique approfondie.

Pour les deux niveaux, une expérience professionnelle acquise hors de l'enseignement peut dans certaines conditions constituer un élément d'appréciation.

## 3. Evaluation de la capacité à exercer les fonctions d'enseignant-chercheur

Dans tous les cas, le candidat aux fonctions d'enseignant-chercheur doit avoir fait la preuve de sa capacité à assurer dans un département d'allemand, de néerlandais ou d'études scandinaves un enseignement plus large que sa spécialité de recherche. En France, les travaux universitaires sont, en règle générale, rédigés et soutenus en français. Il faut donc d'autres éléments pour apprécier la capacité des francophones d'enseigner dans un département de langue. Le succès au CAPES et/ou à l'agrégation, sans être obligatoire, est à cet égard un indice important. Il témoigne chez les non-francophones d'un savoir minimum en français. Par ailleurs, les travaux présentés doivent attester que l'enseignant-chercheur qualifié saura jouer le rôle de « passeur » entre au moins deux langues et deux cultures, celle du pays de référence et celle des étudiants à qui il s'adressera.

Pour les candidats étrangers, une expérience suffisante de l'enseignement dans le contexte universitaire français, comme enseignant-chercheur invité et/ou associé, est un élément d'appréciation important. Le fait d'avoir exercé des fonctions administratives et/ou des responsabilités pédagogiques est pour tous les candidats un point positif.

La 12ème section du C.N.U., octobre 2000